

**CAMPAGNE
POUR LA SIGNATURE DE LA CHARTE EUROPÉENNE
POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES
DANS LA VIE LOCALE**

La constitution et la loi françaises se réfèrent au principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Mais cela reste trop souvent une référence théorique. Ainsi en matière de représentation politique : malgré l'adoption de la loi sur la parité du 6 juin 2000 et de celle du 31 janvier 2007, qui étend l'obligation de parité aux exécutifs régionaux et municipaux, les hémicycles français demeurent majoritairement masculins. Selon l'Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes, à l'exception des conseils municipaux et régionaux, le pouvoir politique reste l'apanage des hommes. Les femmes sont encore largement exclues de la citoyenneté politique active.

La représentation des femmes en politique

	Année	Pourcentage de femmes
Députées	2012	26,9
Sénatrices	2011	22,1
Conseillères générales	2011	13,9
Conseillères régionales	2010	48 (7,7 % de présidentes)
Députées européennes	2009	44,4

Source : Observatoire de la parité, ministère de l'Intérieur

Le résultat n'est pas brillant : la France se situe au 69^e rang mondial pour la représentation parlementaire des femmes, sur 190 pays recensés.

L'égalité reste largement à conquérir. On a donné l'exemple de l'égalité politique et de la parité ; mais c'est aussi vrai dans d'autres domaines, par exemple en matière d'égalité professionnelle et salariale, d'emploi ou de retraites.

C'est pourquoi la LDH lance auprès de ses sections une campagne pour la signature, par leurs collectivités locales et territoriales, à tous les niveaux, de la Charte européenne pour l'égalité hommes-femmes dans la vie locale.

CAMPAGNE

Pour que le plus grand nombre possible de villes, de départements et de régions signent la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Le groupe de travail *Femmes, Genre, Égalité* de la LDH propose de mobiliser les ligueurs et de les encourager à s'emparer de la **Charte européenne pour l'égalité**

des femmes et des hommes dans la vie locale pour la faire signer à tous les échelons : régions (14 sont déjà signataires), départements, municipalités, plus les signatures sont nombreuses et plus l'efficacité grandit.

La signature de cette Charte permet d'investir les politiques régionales, départementales, locales et de faire évoluer les rôles de genre vers plus d'égalité. La Charte donne une cohérence aux politiques publiques d'égalité et permet de redéfinir la société vers laquelle on veut aller. Elle permet de disposer d'un réseau français et européen d'échanges et de construction commune.

Telle ou telle section intéressée par la question et susceptible de mobiliser son partenaire municipal, par exemple, peut s'en charger directement. Par ailleurs les échelons des fédérations et des comités régionaux peuvent faire le lien et encourager ce projet qui renforce les actions des départements et des régions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

PRESENTATION

Avec le soutien de la Commission européenne, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et sa Commission des élues locales et régionales a, depuis de nombreuses années, activement œuvré à la promotion de l'égalité des femmes et des hommes aux niveaux local et régional. En 2005, le CCRE a créé un instrument destiné à être utilisé concrètement par les autorités locales et régionales européennes : « la ville pour l'égalité ». En identifiant les bonnes pratiques d'un certain nombre de villes et de municipalités européennes, « la ville pour l'égalité » propose une méthodologie pour la mise en place de politiques d'égalité des femmes et des hommes au niveau local et au niveau régional. La Charte se fonde sur ce travail.

Elle est traduite en 21 langues. La France compte actuellement 115 collectivités signataires, depuis des régions jusqu'à de très petites municipalités.

Il s'agit de promouvoir des politiques d'égalité au niveau local, d'intégrer la question des droits des femmes à toutes les politiques et à tous les budgets locaux, et de formaliser ces engagements à faire progresser l'égalité en particulier en construisant un plan d'action.

Le texte est publié dans son intégralité sur le site du CCRE : www.ccre.org/docs/charter_equality_fr.pdf

L'intérêt de cette Charte est d'être un outil souple qui permet à chaque signataire :

- de lutter contre les discriminations et les stéréotypes et de rendre visible ce qui ne l'est pas ;
- de déterminer librement ses priorités, qui peuvent être très différentes ici et là ;
- d'agir avec un coût budgétaire très faible, car la transversalité l'intègre aux dépenses prévues dès le début de la programmation ;
- d'entraîner le renouvellement du travail, très positif pour les personnels ;
- de lancer les actions dès le démarrage du processus, sans attendre la signature effective.

En signant la Charte, une collectivité s'engage à produire d'abord un plan d'action concret, dont elle choisit aussi la durée, trois ans par exemple. Ce plan est évolutif. Il

a besoin de visibilité, de thématiques claires et de suivi, par des diagnostics partagés.

Expérience faite par diverses collectivités, la première tâche est de s'interroger sur les pratiques discriminantes en interne. Une DHR et des élus très impliqués font efficacement changer cette répartition dans le sens d'une mixité réelle des métiers : féminisation des filières et attribution aux femmes des postes vacants de niveau supérieur.

Les témoignages recueillis insistent sur l'importance du travail à plusieurs niveaux de concertation : non seulement mise en place d'un atelier de pilotage, mais également participation en interne des syndicats et constitution de groupes d'agents volontaires, ainsi qu'audition d'entreprises et d'associations.

Le bilan tiré est positif : très vite s'opère une prise de conscience, ce qui semblait naturel dans les inégalités est désormais vu comme anormal. Au bout d'un certain temps, la répartition des personnels change réellement : féminisation et accès des femmes y compris à des postes de direction technique.

Mais il faut une réelle volonté politique pour que les femmes se l'approprient et pour que les hommes ne se sentent pas exclus. Car l'« absence » récurrente des hommes dans les problématiques des droits des femmes doit nous faire réfléchir aux moyens de les impliquer, ce qu'une perspective de genre et d'égalité devrait faciliter.

DÉROULEMENT

Les comités régionaux, fédérations et sections qui souhaitent s'engager dans cette campagne peuvent prendre contact avec :

communication@ldh-france.org

pour un échange d'information et une aide éventuelle à la mise en place du dispositif. L'objectif, dans un premier temps, est d'arriver à un recensement des campagnes envisagées pour le 8 mars 2013. Puis, le temps de la construction du plan d'action en arriver aux signatures pour le 8 mars 2014, avant les municipales.